

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 09

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 27

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 14**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

10/02/2026

25 présent(e)s : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. Nicolas VERGUET. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : MM. BERTHOLLIER Christian, PEYSSONNERIE Daniel, LOMBARD Daniel, Mmes YACONO Céline, FERRARI Myriam. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Murielle, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves.

09 absent(e)s : M. PICHE Barthélémy, M. LECOCQ Pascal, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe.

OBJET : VOTE DU TAUX 2026 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ;

-Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2004 la Communauté de Communes a confié au SICTOM du Guiers une délégation totale sur l'ensemble de sa compétence Ordures Ménagères,

-Considérant la création au 1^{er} Janvier 2022 du SYCLUM,

-Considérant les différents échanges avec le SYCLUM sur le montant des participations au titre de 2026,

Le Président informe l'assemblée :

Que la Communauté de Communes Val Guiers conserve en 2026 comme les années précédentes la maîtrise de la fixation du taux de la taxe d'Ordures Ménagères sur son périmètre.

Compte tenu des volontés politiques émises par les différents EPCI membres du SYCLUM lors des différents COPIL de préparation du budget 2026, l'orientation retenue a été d'augmenter

les taux sur l'année 2026 sur le territoire de Val Guiers pour couvrir la demande de contribution 2026 du SYCLUM.

Il est proposé à l'Assemblée :

De porter son taux à 9.40% en 2026 (contre 9,31% en 2025) compte-tenu des éléments suivants :

- Produit de la Taxe OM estimé : 1 585 197 € (Bases OM 2025 revalorisées de 0.8%) x 9.40 %). Ce calcul est effectué en l'absence du 1259 notifié.
- Participation 2026 pour le SYCLUM : 1 586 314 €,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 27 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤**FIXE** à 9.40% le taux de TEOM 2026 ;

➤**MANDATE** le Président pour la signature des pièces nécessaires à cette application ainsi que pour la transmission de cette décision au SYCLUM et aux Services Fiscaux par le biais des Services Préfectoraux.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 05/03/26,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Georges CAGNIN, the secretary of the meeting.